



ARRONDISSEMENT DE LYON METROPOLE DE LYON

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CHARBONNIERES-les- BAINS/LA TOUR DE SALVAGNY/MARCY L'ETOILE

Nombre de membres dont le Comité doit être composé : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 10

Nombre de Conseillers représentés : 3

PROCES-VERBAL

DE L'ELECTION DU BUREAU

NOTA :

Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Comité Syndical ; il doit, en outre, être dressé en double exemplaire, dont l'un est immédiatement transmis au Préfet, et l'autre reste déposé au Siège du Syndicat Intercommunal.

L'an **Deux Mille Vingt Deux et le trente et un mai à Dix Huit Heures**, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal de CHARBONNIERES-les-BAINS /LA TOUR DE SALVAGNY/MARCY L'ETOILE se sont réunis à la Mairie de Marcy l'Etoile - sur convocation que leur a adressée la Vice-Présidente, conformément à l'article L 5211.8 du CGCT.

Etaient présents ou représentés les Membres suivants :

MEMBRE	PRESENT	ABSENT	REPRESENTE PAR
CHARBONNIERES-LES-BAINS			
EYMARD Gérald	X		
ROSSI Michel	X		
FONTANEL Maxence		X	EYMARD Gérald
CHERON Stéphane	X		
CHANAY Patrick	X		
LA TOUR-DE-SALVAGNY			
PILLON Gilles	X		
HOUDEAU Sylvère		X	Excusé
JAL Jean-Philippe	X		
PONTET Damien		X	
MOREL Alain		X	JAL Jean-Philippe
MARCY-L'ETOILE			
COMMUN Loïc	X		
DORVEAUX Chantal	X		
MAITRE Chantal		X	DOUCET Laurence
DOUCET Laurence	X		
DAUPHIN-GUTIERREZ Françoise	X		

Le Comité Syndical étant complet le jour de l'envoi des convocations aux délégués de chacune des communes membres du Syndicat Intercommunal et le quorum étant atteint au moment où la séance est déclarée ouverte, il peut être procédé à l'ouverture de la séance.

La séance est ouverte sous la Vice-Présidente de Madame Chantal DORVEAUX (article L 5211.9 dernier alinéa du CGCT).

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance Madame Muriel RAVIER.

ELECTION DU PRESIDENT

Le président de la séance donne lecture des dispositions des articles L.5112-6, L.5212-7 et L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'élection du Président stipulant que :

« Le Comité Syndical élit le Président et les autres Membres du Bureau parmi ses membres, au scrutin secret à la majorité absolue des membres de l'organe délibérant. Nul ne peut être élu Président s'il n'est âgé de 18 ans révolus ».

Monsieur Jean-Philippe JAL est candidat unique au poste de Président

Chaque Elu, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...13.

A déduire, bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :2..

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :11.

- Majorité absolue 7+1.....

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Philippe JAL..... 10 VOIX

Monsieur Jean-Philippe JAL

ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Jean-Philippe JAL a été proclamé Président et immédiatement installé.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

De la même façon, il est procédé à l'élection du Vice-Président.

Madame Chantal DORVEAUX se déclare candidate au poste de Vice-présidente

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ..13....

A déduire, bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : ...0....

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 13....

- Majorité absolue ...7+1..

Ont obtenu :

Madame Chantal DORVEAUX 13..... VOIX

Madame Chantal DORVEAUX

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Madame Chantal DORVEAUX a été proclamée Vice-Présidente et immédiatement installée.

SECRETAIRE

De la même façon, il est procédé à l'élection du Secrétaire.

Monsieur Ludovic AGNES se déclare candidate au poste de secrétaire.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ..13....

A déduire, bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : ...0....

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 13....

- Majorité absolue ...7+1..

Ont obtenu :

Monsieur Ludovic AGNES 13..... VOIX

Monsieur Ludovic AGNES

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Ludovic AGNES a été proclamé secrétaire et immédiatement installé.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Le Président a déclaré :

- **M Jean Philippe JAL installé en qualité de Président**
- **Mme Chantal DORVEAUX installée en qualité de Vice-Président ;**
- **M Ludovic AGNES installé en qualité de Secrétaire.**

Le présent procès-verbal dressé et clos, le 27 juillet 2020,

à 18 heures 30

Et ont signé les membres présents


Le doyen d'âge du Conseil :



Le Président :



Les Membres du Comité Syndical :



Le Secrétaire :

